# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche 105-15

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. HENRI PONS

OBJET : Délégation de service public du port de La Ciotat : rapport d'information à l'autorité concédante pour l'année 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a confié la gestion et l'exploitation du port maritime de commerce et de pêche de La Ciotat à la SEMIDEP, devenue La Ciotat Shipyards (LCS) en 2018, par un contrat de concession en date du 23 décembre 1996.

En application de l'article L.3131-5 du code de la commande publique et de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire doit produire, chaque année, un rapport d'information à l'autorité concédante, en l'occurrence, le Département.

Le rapport d'information 2019 de LCS est ci-après annexé. Ses principaux éléments sont les suivants :

### EXPLOITATION DU DOMAINE INDUSTRIEL

Le chiffre d'affaires du domaine industriel est en hausse à 7 848 961 €en 2019 contre 7 073 068 € en 2018, soit +11 %.

Le chiffre d'affaires de la grande plaisance enregistre une hausse de 25 % par rapport à 2018, notamment en raison du succès de l'ascenseur à bateaux (+32 %) et de l'aire de carénage publique (+40 %).

A l'inverse, le chiffre d'affaires de la plateforme de moyenne plaisance confirme sa tendance à la baisse soit -24 % par rapport à 2018 et -40 % par rapport au sommet de 2013.

Avec une croissance de 9 % en 2019, les produits des locations immobilières reviennent quasiment à leur niveau de 2017, après une baisse en 2018.

La Grande Forme a été remise en service en novembre 2016 après plus d'un an de travaux. Un nouveau contrat d'occupation sur cette partie du site a été conclu avec la société Blohm & Voss devenue « MB 92 La Ciotat », au 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour une durée de 35 mois.

Le chiffre d'affaires généré par cette Grande Forme en 2019 s'est élevé à 766 029 €en hausse de 9 % par rapport à 2018.

LCS a lancé en 2017 un appel à projets international en vue de sélectionner des opérateurs dans le cadre de la création d'une plateforme de mise à sec des yachts, desservie par un ascenseur à bateaux de 4 000 tonnes. En conséquence, une convention d'occupation temporaire, conclue avec MB92 pour une durée de 35 ans, a été approuvée en novembre 2018 et signée le 27 février 2019.

Les travaux de la plateforme 4 000 tonnes ont démarré à partir de mars 2020 pour une livraison prévue en septembre 2022.

### EXPLOITATION DU PORT VIEUX

L'activité du Port-Vieux a légèrement diminué en raison des travaux de réaménagement et de confortement des quais. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 254 286 € en 2019 contre 1 328 209 € en 2018 (-6 %).

### AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Un avenant n°17 a été signé le 5 novembre 2019 entre le Département et LCS afin de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2057, ce qui correspond à la fin de la période d'amortissement des investissements de valorisation de la plate-forme de 4 000 tonnes.

#### ELEMENTS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires total de la concession est de 9 103 247 € pour l'exercice 2019, en hausse de 8,36 % par rapport à 2018 (8 401 277 €).

Les investissements réalisés par LCS se sont élevés à 2 491 000 €en hausse de 71 % par rapport à 2018 (1 459 000 €).

La trésorerie s'élevait à  $12\,774\,000$  € au 31 décembre 2019, en hausse de 26 % par rapport au 31 décembre 2018 ( $10\,108\,000$  €).

Le résultat 2019 de LCS est arrêté à 329 856,17 €contre 707 222 €en 2018 (-53 %).

La redevance à percevoir par le Département, au titre de l'exercice 2019, est stable à 306 000 €dont 200 000 €pour l'exploitation de la Grande Forme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

# Martine VASSAL